

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 25 avril 2017

**N°80/04/2017 : CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE BV 323 SITUEE 2 BIS, RUE BARBAZAN A MADAME ODILE VALETTE**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 25 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 avril 2017.*

**Etaient présents : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs : 7**

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Bernard PECOU, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Laura NICOLAS à Marie-Claude BERLY, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Angèle LOUCHART donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des services de l'Etat (France Domaine), en date du 24 mars 2017, d'un montant de 6 € HT/m<sup>2</sup>,

Madame Odile Valette est propriétaire d'une maison d'habitation située sur la parcelle BV 64, sise 2 bis rue Barbazan.

Attenant à cette parcelle, la Ville de Montauban est propriétaire d'une parcelle, cadastrée BV 323 d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> qui dans les faits, constitue le jardin de Mme Valette, conformément au plan de situation joint à la présente.

La collectivité a été saisie d'une proposition d'acquisition de ladite parcelle par Mme Valette pour un montant de 156 € HT afin de régulariser cette situation de fait.

Dans la mesure où cette parcelle, qui relève du domaine privé de la Commune, est enclavée dans l'ensemble immobilier de Mme Valette et qu'elle n'est plus utilisée ni entretenue, depuis des années par la Collectivité, il est vous est proposé de répondre favorablement en lui cédant la parcelle BV 323, sise 2 bis rue Barbazan à Montauban au montant de 156 € HT.

En raison de la situation géographique de la parcelle, il est noté que l'ensemble des frais relatifs aux travaux de clôture sera pris en charge par l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- céder la parcelle BV 323, sise 2 bis rue Barbazan, au prix de 156€ HT, et en l'état, à Madame Odile Valette, les frais de réalisation des travaux de clôture étant à sa charge,
- dire que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris le compromis de vente ou sous-seing privé, la constitution de servitude, l'acte notarié définitif, tout acte d'exécution, mise en œuvre de la clause résolutoire ...).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le

De sa publication/affichage le

De sa notification le :

**02 MAI 2017**  
**02 MAI 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 avril 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

